

## Fiche pratique

# Concours National de la Résistance et de la Déportation

2025-2026

Le règlement du concours, consultable sur <https://eduscol.education.fr/3815/participer-au-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation>, fait foi.

Le thème retenu pour cette session 2025-2026 est :

« **La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi. Survivre, témoigner, juger (1944-1948)** ».



Une vigilance est à apporter sur les consignes extraites du règlement notées ci-après. Si l'une de ces consignes n'est pas respectée, les travaux ne seront pas présentés au jury pour non-respect du règlement.

## Sommaire

Inscriptions	p. 3
Catégories de participation	p. 4
Conditions de rédaction des devoirs individuels (1 <sup>ère</sup> et 3 <sup>ème</sup> catégories)	p. 5
Conditions de réalisation des travaux collectifs (2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> catégories)	p. 6
Transmission des devoirs individuels et des travaux collectifs à la DIVEREL pour le jury départemental	p. 8
Jury départemental	p. 10
Références, annexes & contact	p. 11

# Inscriptions

## JUSQU'AU VENDREDI 30 JANVIER 2026

- Les chefs **d'établissement** des :

- collèges ;
- E.R.E.A. ;
- lycées ;
- lycées professionnels ;
- L.P. maritime ;
- lycées agricoles ;
- lycée naval ;
- école des mousses ;
- I.M.E.

inscrivent leurs candidats **sur l'application ADAGE** en répondant à l'appel à projets « **Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD)** » via l'intranet académique.

- Les directeurs des :

- C.F.A. ;
- **maison d'arrêt**

inscrivent, par courriel, les candidats auprès de la DSDEN 29 - DIVEREL ([ce.divel295@ac-rennes.fr](mailto:ce.divel295@ac-rennes.fr)) en retournant la fiche d'inscription (voir en annexe).

# Catégories de participation

Le concours comporte quatre catégories de participation.

▶ 1<sup>ère</sup> catégorie : classes de tous les lycées (et assimilées)

Rédaction d'un devoir individuel en classe, portant sur le sujet académique (*durée : 3 h*)

▶ 2<sup>ème</sup> catégorie : classes de tous les lycées (et assimilées)

Réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes et portant sur le thème annuel

▶ 3<sup>ème</sup> catégorie : classes de 3<sup>ème</sup> (et assimilées)

Rédaction d'un devoir individuel en classe, portant sur le sujet académique (*durée : 2 h*)

▶ 4<sup>ème</sup> catégorie : classes de 3<sup>ème</sup> (et assimilées)

Réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes et portant sur le thème annuel

## Conditions de rédaction des devoirs individuels (1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories)

### DEROULEMENT DES EPREUVES : MARDI 24 MARS 2026

- Environ 2 semaines avant les épreuves, les sujets académiques, pour chaque catégorie, sont diffusés aux établissements. Ils doivent rester confidentiels jusqu'à la date de l'épreuve.
- Le concours se déroule dans chaque établissement pour les devoirs individuels.
- Ces épreuves individuelles doivent être réalisées sur des supports **garantissant l'anonymat** des candidats lors de l'évaluation des copies au niveau académique et pouvant être numérisés par les services académiques.
- Les élèves doivent donc composer impérativement sur des copies d'examen sur lesquelles sont clairement indiqués :
  - le nom du candidat ;
  - son prénom ;
  - sa classe ;
  - le nom et les coordonnées de son établissement.
- Les candidats composent dans les conditions habituelles des examens (*en classe, sous surveillance, dans les temps indiqués*), ne doivent disposer d'aucun document personnel et veillent à utiliser une encre foncée (bleue ou noire).
- Le service de la DIVEREL se charge de l'anonymat des copies.

# Conditions de réalisation des travaux collectifs (2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> catégories)

- Pour les travaux collectifs, le jury national ne retiendra que des productions réalisées par deux élèves au minimum.
  - **Les renseignements** ci-dessous doivent clairement être indiqués sur chaque travail :
    - **le nom et les coordonnées de l'établissement** ;
    - la catégorie de participation au concours ;
    - le nom, le prénom et la classe de chaque candidat.
  - Les candidats peuvent proposer :
    - un ouvrage (mémoire illustré ou non par des documents iconographiques, journal, bande dessinée, etc.) prenant la forme d'un dossier manuscrit, imprimé ou stocké sur un support numérique **impérativement accompagné d'un document** de présentation \* rédigé sur le même type de support ;
    - une présentation numérique interactive (diaporama, livre numérique, site internet, webdoc, etc.), comprenant des textes, des images et/ou des vidéos, impérativement accompagnée d'un document de présentation \* rédigé (l'ensemble des documents étant stocké sur un support numérique) ;
    - un film ou un document sonore, impérativement accompagné d'un document de présentation \* rédigé (l'ensemble des documents étant stocké sur un support numérique) ;
    - une production destinée à être exposée et éventuellement manipulée (**panneaux d'exposition, jeux de société, diorama, œuvre artistique, etc.**), éventuellement complétée par des documents sur support numérique et impérativement accompagnée d'un document de présentation rédigé \* (manuscrit, imprimé ou sur support numérique).
- \* document de présentation obligatoire (façon dont le projet a été réalisé, soutiens dont il a bénéficié et objectifs poursuivis par les auteurs. Dans le cas où le projet est composé de plusieurs parties, sur différents supports, préciser, dans le document de présentation, ce qui est considéré comme réalisation principale et ce qui constitue des annexes.)
- Le seul support de données numériques accepté est la clé USB (un seul travail par clé USB).
  - Les candidats doivent utiliser des formats de fichiers courants pouvant être lus sur la plupart des ordinateurs sans nécessiter l'installation de logiciels spécifiques.
  - La totalité des fichiers composant le projet ne doit pas occuper un espace de stockage supérieur à un gigaoctet.
  - Les candidats choisissant de réaliser un site internet doivent présenter au jury une version sur support numérique qui ne doit pas différer de la version en ligne.
  - **Dans le cas où le travail collectif est exclusivement constitué d'une vidéo ou d'un document sonore**, sa durée ne doit pas excéder 20 minutes (générique inclus).

- Dans le cas où le travail collectif est illustré par des vidéos ou des documents sonores, la **durée totale de l'ensemble des enregistrements ne doit pas excéder 10 minutes.**
- Les légendes et les sources de tous les documents (textes, photos, réalisations artistiques, cartes, extraits sonores ou vidéos, etc.) figurant dans les productions des élèves doivent être explicitement mentionnées.
- **Les candidats doivent obtenir une autorisation écrite** de chaque personne interviewée. Un modèle d'autorisation est téléchargeable sur le site Éduscol, à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cnrd>.
- **Les candidats s'assurent que les documents intégrés à leurs publications sont libres de droit** ou peuvent tout au moins être légalement utilisés dans le cadre scolaire.
- **L'utilisation de l'intelligence artificielle n'est pas interdite mais elle doit rester un outil** qui peut faciliter mais ne remplace pas le travail des élèves, son usage doit impérativement être mentionné dans le document de présentation et motivé dans la démarche pédagogique et **l'implication des élèves.**

Plusieurs « fiches méthodes » relatives à la réalisation des travaux collectifs sont disponibles sur éduscol (à l'adresse <http://eduscol.education.fr/cnrd>), il est vivement conseillé de s'y reporter.

# Transmission des devoirs individuels et des travaux collectifs à la DIVEREL pour le jury départemental

## AVANT LE VENDREDI 27 MARS 2026

- Le chef d'établissement (un comité ad-hoc ou l'enseignant référent) opère une sélection parmi les travaux de son établissement.

Il ne doit transmettre au service de la DIVEREL que :

- les 5 meilleures réalisations pour les 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories ;
- les 5 meilleures réalisations pour les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> catégories.

- Les renseignements ci-dessous doivent clairement être indiqués sur les devoirs individuels et les travaux collectifs :

- le **nom et les coordonnées de l'établissement** ;
- la catégorie de participation au concours ;
- le nom, le prénom et la classe de chaque candidat.

- Pour des raisons techniques (*transport, fragilité, sécurité, etc.*), les travaux collectifs, une fois emballés pour l'expédition, doivent obligatoirement ne pas dépasser, chacun, le format maximal suivant :

- Chacune des dimensions du colis (longueur, largeur et hauteur) ne doit pas dépasser 50 cm ;
- Le poids du colis ne doit pas dépasser 10 kg.

- Toute réalisation (œuvre artistique, diorama, exposition ...) dont les dimensions ou le poids excéderaient l'une de ces limites doit être filmée ou photographiée.

Seules ces vidéos ou ces photos, accompagnées d'un document de présentation, seront transmises au jury.

- Pour information, aucun travail ne pourra être restitué conformément à la circulaire sur l'Instruction de tri et de conservation pour les archives du 22/02/2005 concourant à l'Education nationale.



- Tous les candidats doivent fournir :
  - soit une autorisation parentale de représentation ou reproduction de l'œuvre, de l'image ou de la voix d'une personne mineure (voir en annexe) ;
  - soit une autorisation de représentation ou reproduction de l'œuvre, de l'image ou de la voix d'une personne majeure (voir en annexe).

Des extraits seront utilisés dans le Palmarès du prix de la Résistance et de la Déportation et dans des supports de communication du rectorat ou du ministère pour valoriser les travaux.

**Aussi le chef d'établissement veillera à récupérer et conserver l'ensemble des autorisations pour une durée de 3 ans et à informer la DSDEN de tout refus.**

- Un **tableau d'information statistique** est à compléter et à joindre obligatoirement à votre envoi (voir en annexe).

- **L'ensemble des travaux** et des documents annexes (**tableau d'information** statistique complété, autorisations écrites de chaque personne interviewée) doit être transmis en un seul colis à l'**adresse suivante** :

DSDEN – DIVEREL – CNRD  
1 boulevard du Finistère - CS 45033  
29558 QUIMPER Cedex 9

## Jury départemental

- **La délibération du jury aura lieu le jeudi 9 avril 2026.**
- Deux copies et deux travaux collectifs seront retenus au niveau départemental pour être adressés au Jury académique.
- Deux copies et deux travaux collectifs seront retenus au niveau départemental pour être adressés au **Ministère de l'Education Nationale.**
- **Le Comité départemental du Prix de la Résistance et de la Déportation peut également attribuer des prix complémentaires selon la qualité des travaux.**

## Publication des résultats

- **Le cabinet de la DSDEN transmettra la liste des lauréats à la préfecture, au Conseil Départemental et à la presse.**
- **Le Comité départemental du Prix de la Résistance et de la Déportation contactera les établissements lauréats.**
- **Une remise des prix est organisée par le Comité départemental du Prix de la Résistance et de la Déportation à laquelle les établissements seront conviés. La date retenue est le samedi 30 mai 2026.**

## Références, annexes & contact

### RÉFÉRENCES

- J.O. du 28/06/2016 - Arrêté du 23/06/2016 ;
- Règlement de la session 2025-2026 publié sur Eduscol **disponible à l'adresse** <https://eduscol.education.fr/3815/participer-au-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation>

### ANNEXES

- [Annexe 1](#) - Fiche d'inscription au concours pour les directeurs des C.F.A. et maison d'arrêt ;
- [Annexe 2](#) - Autorisation parentale de représentation ou reproduction de l'œuvre, de l'image ou de la voix d'une personne mineure ;
- [Annexe 3](#) - Autorisation de représentation ou reproduction de l'œuvre, de l'image ou de la voix d'une personne majeure ;
- [Annexe 4](#) - Tableau d'information statistique.

### **POUR DES QUESTIONS D'ORDRE TECHNIQUE SUR LE CONCOURS :**

Nadine CHAOUACHI, gestionnaire à la DIVEREL, DSDEN du Finistère :



[ce.divel295@ac-rennes.fr](mailto:ce.divel295@ac-rennes.fr)



02.98.98.98.87